



2023-68

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à 18h30  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 02/06/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD,  
Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Denis CLAMENS  
Raymonde HABOUZIT, Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME,  
Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

Excusés :

Laëtitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME  
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON  
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX  
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON

Secrétaire de séance : Patrice LHOSTE

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MEYGALIT**

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune d'engager un partenariat avec l'association MEYGALIT dans le but de soutenir la démarche de l'association encourageant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté au travers d'activité économique d'utilité publique. Pour ce faire l'association interviendrait afin de répondre aux besoins techniques de la commune dans le courant de l'année 2023 pour un cout de 390 € par journée de prestation effective.

Monsieur le Maire présente ensuite en détail la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de partenariat, qui permettrait de répondre au plus près au besoin de la collectivité dans une période de travail soutenu pour le service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le partenariat avec l'association MEYGALIT selon le cadre défini ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier

Le Maire,  
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,  
Patrice LHOSTE

